



AVIS DE PUBLICITE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Autorisation d'occupation du Domaine Public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt de personnes privées qui ont fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public pour vendre des légumes ou des fruits de saison.

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera les emplacements aux personnes privées qui ont fait la demande.

Publié le	22 novembre 2023
Date limite de remise des propositions	28 novembre 2023 à 12h00 Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté.</u>
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation du Domaine Public pour vendre des légumes et ou des fruits de saison. Toute autre demande d'activités ne sera pas acceptée.
Lieux	<ul style="list-style-type: none">• Emplacement n° 1 – Sur une place de parking du front de mer de Saint-Paul -Place du Marché forain, hormis les jours de marché.• Emplacement n°2 - Sur le trottoir de la Chaussée Royale à proximité de l'entrée du parking du Supermarché U.• Emplacement n°3- Rue de l'Église à proximité de la Mairie à côté de l'escalier• Emplacement n°4 – Rue Louise et Jouan au Guillaume à proximité du kiosque et de l'école maternelle des Fourmis. <p>La localisation exacte des emplacements est indiquée dans le document dénommé « Annexe » en page 3.</p>
Caractéristiques essentielles	Superficie maximale : - 2 M X 2 M pour l'emplacement n°1, 4 - 1 M X 2 M pour les emplacements n° 2, 3, Matériel : Chapiteau ou parasol - pas de fixation au sol
Type d'autorisation délivrée/durée	L'autorisation prendra la forme d'un arrêté portant autorisation d'occupation temporaire avec prise d'effet à compter de la date signature de l'AOT pour se terminer le 29 février 2024. Sans possibilité de reconduction tacite.

Redevance minimale	88,90 €/mois
Conditions générales d'attribution	<p>Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus. Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pièces du candidat : K-bis ou carte Amexa de moins de 3 mois, assurance responsabilité civile professionnelle, justificatif d'adresse, copie de la carte d'identité du demandeur. - descriptif du matériel installé sur le site et qualité esthétique du stand - Le questionnaire - proposition de redevance domaniale <p>Les propositions seront analysées au regard de la qualité esthétique du stand et de la proposition financière du candidat.</p>
Dépôt des propositions	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé dans un pli fermé portant la mention «PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA VENTE DE LETCHIS OU DE FRUITS DE SAISON « contre récépissé ou envoyé par pli postal, à :</p> <p style="text-align: center;">Commune de Saint-Paul Direction Valorisation Economique et Touristique Service Gestion du Domaine Public et Réglementation Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex</p>
Service à contacter pour tous renseignements	<p>Commune de Saint-Paul Direction Valorisation Economique et Touristique Service Gestion du Domaine Public et Réglementation Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex Mme ELISABETH Sabine / M. Bruno MANCZUR/ M. Régis AURE</p> <p>Tél : 0262 45 90 69</p> <p>Courriels : sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr bruno.manczur@mairie-saintpaul.fr regis.aure@mairie-saintpaul.fr</p>

ANNEXE : Localisation des emplacements

- Emplacement n° 1 : Place du marché forain : Vente de letchis et de longanis

Parking place du Marché forain côté quai Gilbert



- Emplacement n°2 : Trottoir Chaussée Royale devant Supermarché U : Vente de fruits de letchis et de fruits de saison

Entrée Super U – Chaussée Royale



- Emplacement n°3– Rue de l'Église à Bois de Nèfles à proximité de la mairie annexe : Vente de letchis.



Bois de Nèfles – Proximité de la Mairie annexe



- Emplacement n°4– Rue Louise et Jouan au Guillaume à proximité du kiosque et de l'école maternelle les Fourmis : Vente de fruits de letchis et de fruits de saison

